

[Texte]

are in the task force report, and is that kind of more detailed material available to the committee?

**Ms D'Auray:** I think it could be made available.

**Mr. Audley:** We would appreciate that. Also, if I can just follow up on this question of the process of review, if provision is made for policy directives to be issued, what provision do you think should be made for groups like yours to comment on them? Bill C-20 had proposed that they be tabled in Parliament and there be a period of time before they came into effect, the assumption being they would be referred to a committee of Parliament, presumably this committee, and then there would be a process whereby groups would be asked to comment and the committee would then presumably make up its mind what it thought of the policy directive. The alternative is for the process of review to take place at the CRTC, through a public hearing which the CRTC would hold. Do you care how that is done? Should there be a double process?

**Ms D'Auray:** I do not think it should be a double process. I do not think that both should occur at the same time. If there were to be a directive given, and it is given by the Canadian government, I think the proper process is a committee of the House to hear those assessments.

**Mr. Audley:** The recommendations of the task force would involve deleting the requirement now that the programming offered by each broadcaster be predominantly Canadian, or at least they use "predominantly Canadian creative and other resources", and they substitute a more detailed set of policy goals, and then say get what you can from each licensee. Are you comfortable with that change?

**Ms D'Auray:** If you look at the text of our brief, we did refer again to the predominantly Canadian and the Canadian character, and I do not think we would like to see that provision eliminated.

**Mr. Audley:** Thank you.

**The Vice-Chairman:** Thank you very much. We appreciate your taking the time to appear before the committee. We are certain it will help us in our deliberations.

**Mr. Siren:** Thank you very much.

• 1905

**The Vice-Chairman:** We take the opportunity now to welcome our witnesses from the CBC, Mr. Juneau in particular. I am sure he will introduce his other colleagues at the table.

Because one of our members must leave before you do, we understand that this is Mr. Townsend's last official appearance before the committee just prior to his retirement. We would like to acknowledge, sir, the co-operation that Mr. Townsend has given to the committee. I think I can speak on behalf of all members, not only those members of the committee but the members of the House, both past and present, about the co-

[Traduction]

groupe de travail, et les résultats de cette étude pourraient-ils être communiqués au Comité?

**Mme D'Auray:** Je pense que ce serait possible.

**M. Audley:** Nous vous en serions reconnaissants. Par ailleurs, pour en revenir à cette question du processus d'examen, s'il était décidé d'inclure des dispositions habitant le Parlement à émettre des directives d'orientation, que faudrait-il prévoir pour que des groupes comme le vôtre puissent faire part de leurs commentaires? Le projet de loi C-20 proposait que les directives d'orientation soient déposées au Parlement et qu'une période de temps soit prévue avant leur entrée en vigueur, de manière à ce qu'elles puissent être examinées par un comité du Parlement, le nôtre, en l'occurrence, et que les groupes intéressés puissent présenter leurs commentaires afin que le comité en arrive à des conclusions sur les directives d'orientation. Le processus d'examen pourrait également avoir lieu au CRTC, dans le cadre d'audiences publiques. Avez-vous une opinion sur la façon de procéder? Devrait-on avoir recours à ce double processus?

**Mme D'Auray:** Je ne crois pas qu'il faille avoir recours à un double processus, du moins pas simultanément. Si des directives sont émises par le gouvernement du Canada, la meilleure façon de procéder serait alors, à mon avis, de passer par un comité de la Chambre qui entendrait les points de vue des diverses parties intéressées.

**M. Audley:** Le groupe de travail recommande de supprimer les dispositions actuelles concernant l'obligation des radiodiffuseurs de présenter un programme à prédominance canadienne ou prenant appui sur «des ressources de création et autres à prédominance canadienne» et de les remplacer par un programme d'action plus détaillé qui serait précisé dans chacune des licences. Cette modification vous agréé-t-elle?

**Mme D'Auray:** Dans notre mémoire, nous reprenons à notre compte ces expressions de prédominance canadienne et de caractère canadien, de sorte qu'on peut en conclure que nous ne voudrions pas que cette disposition soit supprimée.

**M. Audley:** Merci.

**Le vice-président:** Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu prendre le temps de comparaître devant le Comité. Vos propos nous aideront sûrement dans nos délibérations.

**M. Siren:** Merci beaucoup.

**Le vice-président:** Profitons de cette pause pour souhaiter la bienvenue à nos témoins de Radio-Canada, à M. Juneau en particulier. Il ne manquera pas de nous présenter, j'en suis sûr, ses collègues qui l'accompagnent.

Comme l'un de nos membres doit nous quitter avant vous, je m'en voudrais de ne pas mentionner que nous croyons savoir que c'est aujourd'hui la dernière présence officielle de M. Townsend devant le Comité avant qu'il ne prenne sa retraite. Nous tenons à signaler, monsieur l'excellente collaboration de M. Townsend dans les travaux du Comité. Je pense pouvoir parler au nom de tous les membres, non seulement au nom des